



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Vernier

du 1er septembre 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la modification du chemin des Batailles en deux tronçons distincts ;

vu la proposition de la Ville de Vernier, du 12 août 1982 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

- Chemin de Champ-Claude

au chemin, sans issue, partant de la route de Vernier, en direction de la route du Nant-d'Avril.

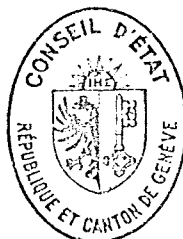
L'arrêté du 11 décembre 1978, relatif au chemin des Batailles, est modifié en conséquence.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er décembre 1982.

* * *

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni